

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-033

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 mars 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU la délibération n° D-CA/2016-071 ;

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P3.6 – Tarifs 23^{ème} congrès de la Société Internationale de Recherche sur l'agression (International Society for Research on Aggression, ISRA)

Exposé de la décision :

Un congrès est organisé par une unité de recherche de l'Université Paris Descartes.

Historique :

Les éléments d'organisation du congrès sont les suivants :

- Intitulé : 23^{ème} congrès de la Société Internationale de Recherche sur l'agression (International Society for Research on Aggression, ISRA)
- Date(s) et lieux de l'évènement : du 10 au 14 juillet 2018 inclus, avec le 9 juillet pour le programme réservé aux jeunes chercheurs et à un workshop en Neurosciences. Au Siège de l'Université Paris Descartes (12 et 15 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris, 75006, Paris, France ; Université Pierre et Marie Curie, 15 rue de l'École de Médecine, 75006, Paris, France)
- Nom, Prénom, et laboratoire de l'organisateur : PAHLAVAN Farzaneh, Laboratoire de Psychologie Sociale : Menaces & Société, EA-4471.
- Nombre total de participants (orateurs et public) attendus : 200

Problématique :

Les aspects financiers de l'organisation du congrès sont modifiés comme suit :

- Budget total de l'évènement : **50 420€**
- Budget de location des salles : **21 700€ (12 750€ Paris Descartes, 8 950€ Universités Pierre et Marie Curie)**

Proposition de décision soumise au Conseil :

Les frais d'inscription TVA à 20% comprise audit colloque sont les suivants :

	Early (Avant 1^e juin, 2018)	Late (Après 1^e juin, 2018)	10-14 juillet 2018
Membres ISRA avec soirée de gala	335€	400€	420€
Membres sans soirée de gala	305€	370€	390€
Non-membres avec soirée de gala	400€	475€	485€
Non-membres sans soirée de gala	370€	445€	455€
Etudiants avec soirée de gala	185€	270€	300€
Etudiants sans soirée de gala	155€	240€	275€
Soirée de gala seulement (pour les accompagnateurs)	75€	100€	N'est pas disponible

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 20 Abstentions : 04 Votes exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 16</p>
--

Fait à Paris, le **11 AVR. 2018**

Le Président


Fredéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
 Transmis au Recteur le :

11 AVR. 2018

11 AVR. 2018